



1^{er} mars 2023

(23-1356)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – MESURES ANTIDUMPING ET COMPENSATOIRES
VISANT CERTAINS PRODUITS EN PROVENANCE DE CHINE**

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 23 février 2023, a été reçue de la Présidente du Groupe spécial, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

L'article 12:8 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord) prévoit que le délai dans lequel le groupe spécial procédera à son examen, depuis la date à laquelle sa composition et son mandat auront été arrêtés jusqu'à celle à laquelle le rapport final sera remis aux parties au différend, ne dépassera pas, en règle générale, six mois.

L'article 12:9 du Mémoire d'accord dispose que, lorsque le groupe spécial estimera qu'il ne peut pas remettre son rapport dans un délai de six mois, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir remettre son rapport.

Le Groupe spécial *Australie – Mesures antidumping et compensatoires visant certains produits en provenance de Chine* (DS603) a été établi par l'ORD le 28 février 2022 et sa composition a été arrêtée le 5 septembre 2022.

Compte tenu des procédures de travail et du calendrier établis en consultation avec les parties, du volume des communications reçues et de la complexité des questions présentées, ainsi que des problèmes de calendrier découlant, entre autres choses, de la participation des membres du Groupe spécial à d'autres différends de l'OMC, le Groupe spécial ne compte pas remettre son rapport final aux parties avant la fin de 2023 au plus tôt.

Le rapport ne pourra être rendu public qu'une fois distribué aux Membres dans les trois langues de travail de l'OMC. La date de distribution dépend de la finalisation de la traduction et le Groupe spécial n'est pas en mesure de donner une date estimative de distribution pour le moment.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre à l'ORD.
